**Repérer sur une demi-droite graduée**

Consigne 1 : l’usage de la règle graduée n’est pas autorisé. Vous devez repérer le nombre sur la première demi-droite graduée, puis le nombre sur la deuxième, puis le nombre sur la troisième, puis le nombre sur la quatrième, et enfin le nombre cinq quarts sur la cinquième.

Vous pouvez utiliser le matériel de votre choix, c’est-à-dire les bandes de papier, les réglettes Cuisenaire et le guide-âne.

Consigne 2 : vous devez donner plusieurs écritures de chacun des nombres repérés.



